



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture de la Loire-Atlantique
Direction de la citoyenneté et de la légalité**

Affaire suivie par : Alice Prévost
Bureau des élections et de la réglementation générale
Mél : pref-elections@loire-atlantique.gouv.fr

Nantes, le 15 septembre 2023

**LE PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

VU le code de commerce et notamment son article R. 723-6 ;

VU l'arrêté préfectoral du 17 août 2023 portant convocation des électeurs pour l'élection de 14 juges du Tribunal de commerce de Nantes le 5 octobre 2023 pour le premier tour et éventuellement le 18 octobre 2023 en cas de second tour ;

VU les candidatures déposées et enregistrées à la préfecture de la Loire-Atlantique ;

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

ARRETE

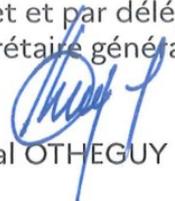
ARTICLE 1er : La liste des candidats à l'élection des juges du tribunal de commerce de Nantes pour l'année 2023, établie après enregistrement des candidatures à la préfecture de la Loire-Atlantique, est arrêtée comme suit :

**Monsieur Jean-Paul ATOUIL
Monsieur Stéphane BILLARD
Madame Jacqueline CARTRON
Monsieur Luc DUPAS
Monsieur Alain FOS
Monsieur Pascal FOURNIER
Monsieur Bruno FRUCHARD
Monsieur Christian GAUVIN
Monsieur Stéphane GERARD
Monsieur Christophe JAGLIN
Monsieur Gildas LE BERRE
Monsieur Jean-Baptiste PLANTIN
Monsieur Philippe REDON
Madame Hélène TARDY-BRUDER
Madame Isabelle THIROT-PINEL**

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et porté à la connaissance du président du tribunal de commerce de Nantes et du procureur général près la cour d'appel de Rennes.

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général


Pascal OTHEGUY